

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Grégory RENDE

#### POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD  
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme le MAIRE  
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
 M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON  
 M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS CONVENTION VILLE/CHAMBRE D'AGRICULTURE**

La convivialité et l'authenticité des marchés hebdomadaires de Dax participent à l'attractivité de son cœur piétonnier. Dans un contexte plus événementiel et de valorisation des produits du terroir et des circuits courts, un Marché de Producteurs de Pays est organisé conjointement par la Ville et la Chambre d'Agriculture chaque fin du mois d'août depuis 2013.

Composés uniquement de producteurs fermiers et artisanaux, labellisés selon une charte nationale stricte, ces marchés privilégient le contact direct entre producteurs et consommateurs. La particularité de ces marchés consiste à mettre à table ses visiteurs. Chaque producteur propose une assiette de ses produits (avec des prix encadrés) et le visiteur compose son menu 100% fermier.

En raison du succès des quatre premières éditions, il est proposé de renouveler l'opération le jeudi 31 août 2017, de 18h à 23h, sur l'Esplanade du Général de Gaulle.

Pour accueillir ce marché de producteurs de pays, qui regroupe en majorité des producteurs déjà présents sur les marchés de plein vent de Dax, il convient d'établir une convention entre la Ville et l'association Terroirs et Tourisme de la Chambre d'Agriculture des Landes fixant les modalités de partenariat et d'organisation.

Le budget prévisionnel s'élève à 264,00 € TTC dû à l'Association Terroirs et Tourisme.

Les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2017, service développement économique et commercial article 6042.

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'organisation du marché de producteurs de pays le 31 août 2017,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre la Ville de Dax et l'Association Terroir et Tourisme de la Chambre d'Agriculture, ainsi que tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20170720-15-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 21 Juillet 2017*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».